



COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN

Lundi 22 juillet 2013

SEANCE PLENIERE DES 10 et 11 juillet 2013

Sous la Présidence d'Henri MALOSSE, le Comité Economique et Social Européen s'est réuni en séance plénière pour voter 19 Avis et auditionner :

- Vytautas LANDSBERGIS, membre du Parlement européen, ancien Chef d'Etat de la République lituanienne, sur "La contribution européenne de la Lituanie".

- Tonio BORG, Commissaire européen en charge de la Santé et de la Protection des consommateurs en liaison avec l'adoption de l'Avis SOC/478 "Fabrication, présentation et vente du tabac et de ses produits".

- Philippe CAYLA, Président d'Euronews Development, accompagné de Tony VENABLES, Directeur de l'ECAS, Service d'action des citoyens européens. Présentation de l'initiative citoyenne européenne « Let me vote ».

<http://www.letmevote.eu/fr/>

- Vincent REUTER, Président du Conseil Economique et Social de Wallonie (CESW). Intervention sur le rôle des conseils économiques et sociaux en temps de crise.

Les Avis votés :

- Régime d'échange /Transformation de produits agricoles ;
- Repenser l'éducation ;
- Gestion des risques/Chaine d'approvisionnement ;
- Un plan d'action européen pour le commerce de détail ;
- Surveillance de l'espace et suivi des objets en orbite ;
- Le potentiel économique inexploré de la compétitivité de l'UE - Réforme des entreprises publiques (Avis exploratoire à la demande de la future présidence lituanienne) ;
- Règlement sur la réduction des coûts du haut débit ;
- Financement de l'agence européenne pour la sécurité maritime dans le domaine de la lutte contre la pollution ;
- Plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe ;
- Financement à long terme - Le secteur des services financiers ;
- Cadre de la future politique portuaire de l'UE ;

- Le rôle de la société civile dans les relations entre l'UE et la Serbie ;
- Règlementation intelligente - Répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises ;
- Pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement ;
- Fabrication, présentation et vente du tabac et de ses produits ;
- Politique industrielle ;
- Marques ;
- Mieux légiférer : actes d'exécution et actes délégués ;
- Règles en matière d'indemnisation et d'assistance des passagers aériens.

La prochaine session aura lieu les 18 et 19 septembre.

Pour en savoir plus, consulter le site internet :

<http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.documents#/boxTab1-0>